

La difficile parité aux prochaines élections

La loi oblige les communes de plus de 1 000 habitants à appliquer l'égalité hommes-femmes dans les conseils municipaux. La mise en place sera-t-elle difficile dans le département ? Éléments de réponse.



Municipales
2014

L'égalité hommes-femmes s'invite dans les municipales de mars 2014. A cette date, 120 communes finis-tériennes devront appliquer la parité dans leur conseil. 33 collectivités respectent déjà ces nouvelles règles dans le département, l'un des plus paritaires de France.

L'association des maires ruraux du Finistère, la délégation au droit des femmes, l'association Elles aussi et Familles rurales ont organisé une rencontre, vendredi, à Poullan-sur-Mer, pour informer les futures candidates et les élus. L'occasion d'échanger sur la place des femmes dans la politique locale. 43 femmes sont maires sur les 283 communes que compte le département. « Elles sont souvent issues du milieu associatif », observe Annette Vazel, de l'association Elles aussi.

Le combat des femmes pour accéder à des responsabilités politiques passe par la loi. Depuis l'an 2000, les candidats des communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter des listes à parité hommes-femmes. En 2008, la loi s'est étendue : cette fois, les postes exécutifs doivent, eux aussi, être occupés à parité. Dernière réforme en date, pour les élections de 2014 : la loi s'adresse aux communes de plus de 1 000 habitants.

Des freins à la parité

Sera-t-il difficile de mettre en place cette loi sur la parité, dans le Finistère ? Il est encore trop tôt pour le dire. « Certaines têtes de listes pensent que ce sera compliqué. On verra, relativise Annette Vazel. Mais les femmes maires nous ont dit qu'elles n'auraient pas de mal à l'appliquer. Un modèle féminin à la



Nicole Roux, sociologue à l'UBO ; Nadine Kersaudy, présidente de l'association des maires ruraux du Finistère ; Annette Vazel, animatrice d'Elles aussi ; et Annaïck Morvan, chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité.

tête d'une commune, ça incite les femmes à se lancer.

Parmi les freins à la parité, la difficile conciliation entre vie professionnelle, vie privée et vie politique. « Les femmes maires affirment que ça reste difficile, mais enrichissant, abonde Annaïck Morvan, chargée de mission au droit des femmes et à l'égalité à la DDGS (1) du Finistère. Il faut oser y aller. Ce n'est pas facile, ça prend du temps. Mais c'est un engagement qui permet d'acquérir des compétences. La politique, ça s'apprend, même s'il n'y a pas de CAP de maire. »

Le stéréotype du pouvoir relié aux hommes est un autre obstacle à

l'égalité hommes-femmes. « L'ordre sexué politique reste masculin, relève Nicole Roux, sociologue à l'université de Brest. Une femme tête de liste est encore une transgression. » D'autant plus qu'en politique, « il y a la prime au sortant. Or ces élus sont le plus souvent des hommes. C'est un mécanisme de gain politique dans lequel les femmes n'ont encore que peu en jeu. » En plus, « il faut que les femmes aient l'aval de leur conjoint pour entrer en politique. L'inverse n'est pas vrai », ajoute Annaïck Morvan.

« Les femmes ont toute leur place dans la gouvernance communale. Leur expérience de vie a forgé

chez elles des points de vue, des atouts parfois différents de ceux des hommes. Aujourd'hui, on ne conteste plus la place des femmes dans la sphère du travail, conclut Annette Vazel. Mais il reste à la conquérir en politique. »

Nicolas YQUEL.

Une autre réunion d'information à destination des élus et des futures candidates est organisée mercredi 13 novembre, à 17 h 30, à la mairie d'Hanvec.

(1) La DDGS est la Direction départementale de la cohésion sociale.